

Chapitres et tableaux	Sources
XX. Justice.	
A. Activité des établissements judiciaires.	
Tableaux 1—5, pages C 141—C 145	Les renseignements sont fournis par le Ministère de la Justice.
B. Statistique criminelle.	
Tableaux 1—9, pages C 146—C 164	De la publication de la Direction Générale de la Statistique: „Statistique Criminelle,“ pour les années 1910, 1911 et 1912 et du manuscrit de la même statistique pour les années 1920 et 1921.
C. Avocats.	
Tableau 1, page C 165	Les renseignements sont fournis par le Ministère de la Justice.“
XXI. Accidents et faits divers.	
Tableaux 1—2, pages C 167—C 168	Les renseignements sont fournis par le Ministère de l'Intérieur et de la Santé publique, (section administrative et de la police).